

Taux de l'intérêt légal pour l'année 2010

Le taux de l'intérêt légal est fixé à 0,65 % pour l'année 2010 (contre 3,79 % en 2009).

Source : décret n°2010-127 du 10 février 2010, Journal officiel du 11 février 2010, p.2 443

BNP Paribas met à la disposition de ses clients TPE 150 millions d'euros pour financer leur trésorerie

BNP Paribas complète son effort dans le domaine du crédit aux TPE (très petites entreprises) en mettant à leur disposition une enveloppe de 150 millions d'euros destinée à financer de nouveaux crédits de trésorerie, d'un montant unitaire maximum de 25 000 euros. BNP Paribas s'engage également dans les délais de décision. Le client TPE sera informé sous 8 jours ouvrés, sous réserve d'un dossier complet.

Source : Communiqué de presse BNP Paribas – 28/01/2010

Le capital-risque sensible à la banlieue

Cet article présente les fonds d'investissement spécialisés dans les projets des jeunes entrepreneurs issus des quartiers sensibles. Il s'agit entre autres de Business angels des cités (Bac, fonds dédié aux projets ayant besoin d'un investissement compris entre 30 000 et 300 000 euros), Citizen capital (fonds s'adressant à des entreprises déjà matures ayant des besoins en capitaux de l'ordre de 0,3 à 2,2 millions d'euros) et Financité (fonds dédié aux petits projets nécessitant un investissement de moins de 100 000 euros). Jean-Claude Volot, président du Conseil de l'APCE, indique : "La création est souvent affaire de nécessité : les difficultés donnent une réactivité, une énergie qu'on ne trouve pas forcément dans les milieux plus aisés". De nombreux exemples et témoignages appuient les propos.

Source : Article signé Catherine Bernard – Enjeux les Echos – Février 2010